

Québec solidaire appuie le projet de plage au bassin Louise

Taschereau, le 23 juin 2008



Serge Roy, candidat de Québec solidaire dans Taschereau et co-porte-parole régional, est allé démontrer son appui au projet de plage publique au bassin Louise, hier le 22 juin. Il en a profité pour féliciter Jacques Amyot (voir photo) qui a fait la traversée du bassin Louise. Monsieur Amyot est un nageur légendaire qui a été le premier vainqueur, en 1954, de la traversée du Lac Saint-Jean à la nage.

Le site web de la Société des Gens de baignade est www.gensdebaignade.org.

Pour joindre Québec solidaire Taschereau : taschereau@quebecsolidaire.net.

Nous reproduisons ci-dessous le communiqué de presse transmis aux médias de la région.

(PAGE SUIVANTE)

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Québec solidaire appuie le projet de plage au bassin Louise

Québec, 23 juin 2008 – Dimanche le 22 juin, à l'appel de « Gens de Baignade », un groupe de citoyennes et de citoyens se sont réunis dans le Vieux-Port à Québec pour réclamer, pour une treizième année d'affilée, l'aménagement d'une plage qui serait située au bassin Louise. Cet espace sert actuellement de port de plaisance qui limite son accessibilité aux personnes possédant un bateau. Québec solidaire de la circonscription de Taschereau tient à ajouter sa voix à celles qui réclament depuis fort longtemps que le bassin Louise devienne accessible pour l'ensemble de la population.

« Nous souscrivons entièrement à cette démarche citoyenne qui vise la "réappropriation" d'espaces naturels et urbains comme les berges du fleuve et le bassin Louise par et pour les citoyens et citoyennes car elle va tout à fait dans le sens de nos valeurs solidaires » a déclaré Serge Roy, candidat de Québec solidaire dans la circonscription de Taschereau.

Québec solidaire veut promouvoir le bien commun, en privilégiant, comme objectifs, l'intérêt collectif et la qualité de vie des citoyennes et citoyens ordinaires, en les mettant en opposition aux objectifs des intérêts privés, immobiliers et touristiques.

Le fleuve, ses berges, le Vieux-Port, les forêts urbaines, les milieux naturels qui restent, doivent appartenir à la collectivité. Les autorités politiques des trois paliers de gouvernement ont la responsabilité de protéger le patrimoine naturel et de le rendre accessible aux citoyennes et citoyens. Le grand projet de re-naturalisation des berges de la rivière Saint-Charles, maintenant accessibles, est un exemple qui devrait inspirer d'autres initiatives du même genre. Pour Serge Roy *« Une ville, c'est pas une "business", c'est une communauté et un milieu de vie. »*

- 30 -

Pour information : Serge Roy, 418-563-7968